

Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 6 juillet 2021

Présents : Francis **Botta** - Daniel **Curtet** - Nathalie **Leroy** - Hubert **Patricx** - Nicolas **Lecourt** - Serge **Desportes** - Cindy **Provost**

Absent (s) excusé (s) : Pierre **Bach**

Michel **Mahé** (*donne pouvoir à F. Botta*)

Gaëlle **Fichot** (*donne pouvoir à Nicolas Lecourt*)

Secrétaire de séance : Serge **Desportes**

Approbation de la réunion du 3 juin 2021

M. le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la dernière séance.

Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance.

M. le maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour

► devis floral Bd Maritime

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord

Procuration postale à l'agent administratif

Mr le maire expose au Conseil municipal la possibilité d'habiliter des personnes à signer les courriers recommandés, procurations reçus de La Poste.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'habiliter l'agent administratif, à signer les procurations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le maire à donner les « procurations postales » nécessaires pour le bon fonctionnement du service.

Subventions

M. le maire fait part d'une demande de subvention pour l'association cœurs d'enfants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention à hauteur de 50 €.

Illuminations de fin d'année

M. le maire fait part de la proposition de l'entreprise sonolux pour la location de motifs d'illuminations de fin d'année, pour une durée de 3 ans renouvelable avec la possibilité de changer de décors chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

Devis barrière logement communal la Giotterie

M. le maire fait part d'un devis pour la pose d'un portail au logement communal, 14 la Giotterie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis.

Avenant au contrat CAE

M. le maire demande au conseil d'approuver un avenant au contrat de M. Hubert James, qui actuellement effectue 24 H de travail hebdomadaire.

Le maire demande de prolonger de 8H la durée du travail soit : 32 H. hebdomadaire avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant.

Le Maire propose également à l'assemblée le renouvellement du C.A.E. à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les fonctions de agent technique polyvalent à raison de 32 heures semaine (*aide plafonnée à 20 heures*) pour une durée de 1 an renouvelable.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées Soit un taux de 10.25 € horaire brut à ce jour et suivra l'augmentation du SMIC si nécessaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce(s) recrutement(s) et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adhésion au groupement de commandes du SDEM50 pour la fourniture d'électricité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité pour toute puissance électrique : bâtiments et installations d'éclairage public (≤ 36 kVA) et les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (ex-tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2023 ;

Monsieur le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SDEM50 à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise l'adhésion de la commune de St Jean de la Rivière au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa

signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de St Jean de la Rivière ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Protection juridique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à représenter la commune de St Jean de Rivière, et à défendre les intérêts de la commune en justice concernant la demande d'annulation d'un permis de construire

Le conseil municipal retient pour avocat :

La Selarl Auger, Vielpeau, Le Coustumer, Avocat au barreau de Caen, demeurant 19 avenue hippodrome 14000 Caen, **Me Le Coustumer**.

Devis espace floral

M le maire fait part d'un devis concernant l'espace floral Bd Maritime, le conseil municipal donne son accord, sous réserve de vérifier au niveau des tranchées filtrantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire, Francis **Botta**

Hubert **Patricx** (2^{ème} adjoint)

Daniel **Curtet**

Nathalie **Leroy**

Gaëlle **Fichot**

Michel **Mahé**

Nicolas **Lecourt**

